

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCAION**

Datée	du 11/10/24
Affichée	le 11/10/24

**OBJET**

**Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-Ville de L'Aigle**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 11 octobre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés :** François CARBONELL, Virginie VIOLET

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
La Ferté en Ouche	1 rue des Jardins	CDC	Habiter mieux et sortie de passoire thermique	28/08/24	1 700,00 €
La Ferté en Ouche	20 rue des Frênes, La Ferté Frenel	CDC	Habiter mieux	30/09/24	1 200,00 €
				<b>Total</b>	<b>2 900,00 €</b>

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Président et des services de la CdC a émis un avis

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20241017-2024-10-17-194-DE  
Date de télétransmission : 18/10/2024  
Date de réception préfecture : 18/10/2024

favorable le 5/09/2024 et le 8/10/2024 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

**Le Bureau, après avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

**VOTE : UNANIMITE**

Acte reçu en préfecture le 18 OCT. 2024  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire 18 OCT. 2024

Le Président,  
Jean SELLIER

